

101^{ème} Assemblée Générale



Mardi 09 juin 2020
en Visio Conférence et
en partenariat avec



**Assemblée Générale du Syndicat Lyonnais des Cinémas
 Mardi 09 juin 2020**

Avec la participation d'Odile Tarizzo, présidente de la commission des affaires sociales au sein de la FNCF et Richard Patry, président de la FNCF

PROGRAMME

10h00 à 10h15	Accueil des participants 😊
10h15	Présentation du rapport financier
10h20	Présentation du rapport d'activité
10h25	Lecture du rapport moral
10h30	Résultat des votes pour le renouvellement du CA
10h35	Rapport de branche de la commission de la petite exploitation
10h40	Rapport de branche de la moyenne exploitation
10h45	Point programmation
10h50	Intervention de François Aymé, président de l'AFCAE
10h55	Intervention d'Eric Busidan, directeur de l'ADRC
11h	Echanges avec Odile Tarizzo et Richard Patry
12h15	Mot de l'Entraide et tirage au sort
12h30	Mot de fin d'AG

RAPPORT FINANCIER 2019
Par Frédéric Roguier, Secrétaire Trésorier adjoint

Les comptes qui vont vous être présentés, ont été audités et validés par le cabinet GOGERA d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

En ce qui concerne le compte de résultat au 31 décembre 2019 :

Il est nécessaire, pour une lecture plus juste, de ne pas tenir compte des lignes « Ventes de marchandises » et « Achat de marchandises » qui sont des opérations afférentes aux abonnements FILM FRANÇAIS pour nos adhérents. Le Syndicat n'est qu'un intermédiaire et ne réalise aucun bénéfice sur ces transactions.

A. S'agissant des produits,

Le total des produits passe à 81 630 € contre 64 086 € l'année passée pour les raisons suivantes :

- Des cotisations en hausses
 - o Hausse de la fréquentation.
 - o Récupération des salles perdues lors des problèmes de logiciel de SACEM
- Des transferts de charges en hausse
 - o Plus de déplacements du président (plus de remboursements)
 - o Plus de participations et sponsors AG

Le reste des postes reste globalement stables.

B. S'agissant des charges,

La hausse des charges (76 953 € cette année contre 57 050 €) provient principalement des postes suivants :

- Des déplacements plus nombreux du président
- Des couts engendrés lors de notre centième Assemblée Générale.

Les autres postes ne subissent pas de fluctuations notables.

La situation financière sur l'exercice se résume ainsi :

Produits	<u>81 630 €*</u> dont 11 901 de Film Français soit 69 729 € de produits bruts
Charges	<u>76 953 €*</u> dont 12 125 de Film Français soit 64 828 € de charges brutes

Le résultat comptable présente un solde positif de 4 880.93 * €

Je vous propose de mettre ce résultat en report à nouveau pour 2020.

C. Budget prévisionnel 2020

En vue de la période inédite il est difficile à ce jour de prévoir un budget prévisionnel pour 2020

Nous sommes dans l'attente des aides que nous pourrions obtenir et surtout une grosse incertitude plane sur les cotisations de l'année (proportionnelles aux entrées !). Une chose est certaine il faudra un peu grignoter dans nos « économies ».

*Chiffres arrondis

RAPPORT D'ACTIVITES 2019
Par Mélody Besset, Secrétaire Générale

L'activité de cette saison est à l'image de l'année que nous venons de traverser : coupée en plein élan.

Tout avait bien commencé avec la finalisation de la formation « Assistant Directeur » qui s'est déroulée entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2019 avec 11 modules de 2 jours pour les 13 participants. Le retour des stagiaires a été très positif ainsi que celui de leur salle d'appartenance. Nous avons pris en main avec dynamisme le volet formation de notre activité en prenant en compte vos attentes et nous avons programmé 2 nouvelles formations à destination des salariés de nos cinémas : une concernant l'accueil des publics difficiles et une autre pour le perfectionnement en cabine de projection. Cette dernière devait se dérouler au mois d'avril mais hélas, la crise sanitaire est venue stopper sa mise en œuvre effective. Ces formations ne sont bien entendu que suspendues et nous reviendrons prochainement vers vous avec des propositions de nouvelles dates. N'hésitez pas à nous faire remonter vos souhaits dans ce domaine, nous sommes à votre écoute et voulons rester réactifs à vos besoins. Un questionnaire a d'ailleurs été mis en place en concertation avec les associations régionales. Nombre d'entre vous y ont participé et nous vous invitons à continuer de le remplir et ce jusqu'au 16 juin.

Nous avons également dû répondre de manière urgente cette fin d'année dernière à la demande d'installation dans nos établissements de défibrillateurs. Nous avons essayé d'être pertinents dans nos choix de matériel et avons centralisé les demandes pour obtenir un tarif compétitif sur les achats groupés. En ce qui concerne les équipements futurs en matériel sanitaire, nous avons établi un premier tableau recensant les aides et les offres possibles et disponibles de notre région.

Afin d'être attentif aux nombreux enjeux de notre secteur, nous nous sommes réunis 5 fois en CA, 12 fois en bureau puis 4 fois en virtuel, en cellule de crise. Notre président assiste tous les mois à un comité de réflexion à la Fédération et tous les deux mois à un Conseil fédéral, accompagné de notre trésorière qui est également la rapporteure de la commission de branche de la moyenne exploitation.

Nous avons pour cette année, deux représentants à la commission de branche de la petite exploitation, trois pour la moyenne et un pour la grande. De plus, deux adhérents de notre syndicat font partie de la commission jeunes exploitants.

Nous avons actuellement deux représentants du SLEC à la commission des pleins airs qui vous vous en doutez a été fortement sollicitée ces dernières semaines.

Nous avons une représentante à la commission éducation à l'image, une représentante à la commission de classement Art et Essai, un représentant au comité de concertation et observatoire du numérique et un représentant sur les questions sociales. Cela fait beaucoup de commission mais nous essayons d'être présents et de défendre vos intérêts sur tous les sujets inhérents à notre profession.

Nous avons également très régulièrement des échanges avec le conseiller cinéma Yves Le Pannerer pour des bilans sur les projets en cours et à venir et plus récemment sur le dossier épineux des Drive In. Nous profitons de ce rapport pour saluer sa réactivité et son dynamisme et sommes tristes de le voir partir vers d'autres horizons girondins.

Fort de nos 211 salles et 384 écrans, nous serons force de proposition pour nous relever ensemble de cette crise, pour veiller au maintien et à la cohérence du maillage territorial et pour faire en sorte que la sortie cinéma fasse partie intégrante de ce monde d'après.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale !

RAPPORT MORAL 2019
Par Christophe Maffi, Président

Mes chers collègues, après la célébration du centenaire du syndicat lyonnais cette 101e édition revêt un caractère plutôt spécial.

D'abord pour la première fois les nouveaux outils numériques nous permettent de tenir cette assemblée générale à distance. Malheureusement, vous le savez, depuis le 15 mars tous les cinémas de France sont fermés. Phrase définitive que je ne pensais pas prononcer un jour. Le cinéma a toujours été cette lumière dans la ville, celle qui ne s'éteint jamais. Celle qui au cours de son histoire croyait avoir tout vécu. Pensez donc, même 2 guerres, mondiales de surcroît n'avaient pas éteint la lumière de nos enseignes. Finalement c'est un virus qui y sera parvenu.

A ce jour nous commençons notre quatrième mois sans activité. Pour la plupart, nous avons été accompagnés par les pouvoirs publics et notre fédération afin de survivre au mieux à cette situation.

Autre satisfaction, alors que les premiers mois de l'année 2020 ont enregistré une baisse de la fréquentation de -20 à -30%, l'année 2019 a été très bonne. Une des meilleures depuis 10 ans. C'est toujours ça.

Enfin le jour se lève, une date d'ouverture vient d'être annoncée. Le lundi 22 juin. Brusquement tout s'accélère. Nous pensions avoir un peu de temps pour préparer cette ouverture et finalement il va falloir faire vite. Décidément cette période nous a plongé dans un paradoxe infini. Trop tôt, trop tard? Trop de films ou pas assez ? Lundi ou mercredi ?

Je vais arrêter là ce rapport moral. L'année que nous venons de passer rend l'exercice incertain. Alors que j'écris ces lignes nous ne savons pas quelles seront précisément les mesures sanitaires à mettre en place d'ici l'ouverture. Par contre quand je serai devant mon ordinateur en train de lire ce texte elles seront rendues publiques. Encore un paradoxe.

Je vous remercie tous, chers adhérents pour votre présence. Je remercie Richard Patry, président de notre fédération d'être à nos côtés. Un grand merci à Odile Tarizzo, présidente des affaires sociales à la fédération nationale des cinémas français pour sa participation au groupe de travail mis en place par la FNCF pour faire des propositions aux pouvoirs publics sur les préconisations sanitaires à mettre en place dans les cinémas.

Je vous souhaite à tous une bonne reprise et vous dit à très bientôt.

Le SLEC en 2020 **384 écrans pour 211 établissements**

RHONE-ALPES	Ecrans	Cinémas
Départements		
AIN	22	14
ARDECHE	20	12
DRÔME	33	16
ISERE	30	18
LOIRE	40	23
RHÔNE	95	45
SAVOIE	27	16
HAUTE-SAVOIE	9	7
	276	151
AUVERGNE	Ecrans	Cinémas
Départements		
ALLIER	14	4
CANTAL	7	6
HAUTE-LOIRE	18	10
PUY DE DÔME	15	10
	54	30
BOURGOGNE	Ecrans	Cinémas
Départements		
COTE D'OR	3	3
NIEVRE	7	4
SAÔNE ET LOIRE	22	13
	32	20
FRANCHE COMTE	Ecrans	Cinémas
Départements		
DOUBS	4	2
JURA	8	5
	12	7
PACA	Ecrans	Cinémas
Départements		
ALPES DE HAUTE PROVENCE	4	1
BOUCHES DU RHONE	3	1
VAUCLUSE	3	1
	10	3

SYNDICAT LYONNAIS DES CINÉMAS (S.L.E.C)

CONTACTS

Sandrine Gueynard
Déléguée Générale
04 26 68 74 01
06 77 18 41 78
contact@slec.fr
www.slec.fr

PERMANENCE S.L.E.C

Lundi: 9h – 17h30
Mardi: 9h – 13h
Jeudi : 9h – 16h30

ACCÈS

Pôle PIXEL
24 rue Émile Decorps
69100 VILLEURBANNE

Métro A - arrêt Cusset
Tram T3 - arrêt Gare de Villeurbanne
Bus C3 - arrêt Cyprien Léon Blum

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Emmanuel Baron
Mélody Besset
Philippe Chapelot
Séverine Couzon
Philippe Dousse
Frédéric Dubourgoux
Nadine Duplot
Alexis Guillaume
Sylvie Jaillet
Christophe Maffi
Antonia Naïm
Patrice Palumbo
Guy Reynaud
Frédéric Roguier
Laurent Sausset

BUREAU

Election du bureau le 9/06 après-midi

REPRÉSENTANTS AUX BRANCHES

Petite exploitation : Mélodie Besset et Emmanuel Baron
Moyenne exploitation : Sylvie Jaillet, Guy Reynaud et Frédéric Dubourgoux
Grande exploitation : Thierry Rocourt
Education à l'Image : Sylvie Jaillet

COMITE DE CONCERTATION et OBSERVATOIRE DU NUMERIQUE : Emmanuel Baron

COMMISSION CLASSEMENT ART-ET-ESSAI/ CNC : Viviane Paris

COMMISSION JEUNES : Julie Coquard ; Fabien Lécureuil

Annexes

- ⇒ Bilan actif 2019
- ⇒ Bilan passif 2019
- ⇒ Compte de résultat 2019
- ⇒ Recommandation de la médiatrice et
- ⇒ Comité de Concertation Numérique

BILAN - ACTIF

1000490 - SLEC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19		% de l'actif	Valeurs au 31/12/18	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles	2 629	2 629			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	981		981	981	2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 610	2 629	981	981	2
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	7 587		7 587	7 999	14
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	47 618		47 618	39 607	85
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 205		55 205	47 606	98
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	58 814	2 629	56 185	48 586	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

1000490 - SLEC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	% du passif	Valeurs au 31/12/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		17		20
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	9 800		9 800	
Report à nouveau	35 645	63	28 423	59
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 881	9	7 221	15
SITUATION NETTE	50 326	90	45 445	94
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPI TAUX PROPRES	50 326	90	45 445	94
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 035	2	1 808	4
Dettes fiscales et sociales	4 325	8	1 334	3
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	500	1		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 860	10	3 142	6
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	56 185	100	48 586	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 860

3 142



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1000490 - SLEC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	11 901	86	11 222	93	679	6
Production vendue (biens et services)	1 890	14	812	7	1 077	133
Montant net du chiffre d'affaires	13 791	100	12 034	100	1 757	15
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	18 558	135	9 844	82	8 714	89
Autres produits	49 281	357	42 208	351	7 073	17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	81 630	592	64 086	533	17 544	27
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	12 125	88	11 337	94	788	7
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	40 959	297	24 149	201	16 810	70
Impôts, taxes et versements assimilés	198	1	204	2	-6	-3
Salaires et traitements	17 095	124	14 982	124	2 113	14
Charges sociales	6 430	47	5 682	47	748	13
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	146	1	697	6	-551	-79
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	76 953	558	57 050	474	19 903	35
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 677	34	7 035	58	-2 358	-34
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1000490 - SLEC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	204	1	186	2	18	10
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	204	1	186	2	18	10
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilés (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	204	1	186	2	18	10
RÉSULTAT COURANT avant impôts	4 881	35	7 221	60	-2 340	-32
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	81 834	593	64 272	534	17 562	27
TOTAL DES CHARGES	76 953	558	57 050	474	19 903	35
Bénéfice ou Perte	4 881	35	7 221	60	-2 340	-32

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



**RECOMMANDATION RELATIVE A LA DIFFUSION
DES FILMS EN SALLES APRES LA CRISE DU COVID19**

Le gouvernement a décidé, par un arrêté du ministre des solidarités et de la santé portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, en date du 14 mars 2020, la fermeture de tous les établissements cinématographiques à compter du 15 mars inclus.

Cette fermeture a prématurément **mis un terme à l'exploitation de nombreux films**. Pour ces œuvres encore à l'affiche, l'article 17 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a doté le Président du CNC de la possibilité de réduire la durée de la fenêtre de 4 mois d'exploitation en salles prévue par la chronologie des médias. A ce jour (29 mai 2020), il a été usé de cette faculté pour 61 films.

La fermeture administrative a également **empêché la sortie de films programmés à des dates ultérieures** : à ce stade, plus de 100 films devant sortir entre le 18 mars et le 27 mai 2020 ont été identifiés comme faisant l'objet d'un report de sortie. Ces œuvres sont susceptibles de faire l'objet d'une sortie directe en V&D à l'acte tout en bénéficiant, pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, de la mesure décidée par une délibération du 1^{er} avril 2020 du conseil d'administration du CNC, qui a autorisé l'établissement à ne pas exiger le reversement des aides versées aux producteurs et distributeurs pour les films initialement destinés à une exploitation en salles.

Ainsi, le nombre précis d'œuvres à reprogrammer ne pourra être définitivement arrêté que lorsque la date de réouverture des cinémas sera connue. Cela concernera : a) des films sortis en salles antérieurement à la fermeture du 15 mars mais dont la carrière n'était pas achevée ; b) des films non sortis en salles, mais mis à disposition du public à travers d'autres canaux de diffusion de manière non-exclusive pendant l'état d'urgence sanitaire ; c) des films totalement inédits.

Cette incertitude relative ne doit pas retarder la préparation de la réouverture des salles, afin que celle-ci soit un succès. L'enjeu est double : faire revenir le public dans les cinémas, ce qui implique d'offrir des films attractifs permettant de garantir un équilibre global d'exploitation et, dans le même temps, permettre aux œuvres plus fragiles d'accéder à des conditions de diffusion favorables afin de ne pas risquer de nuire durablement à la diversité de la création. En effet, cette diversité de l'offre de films tout comme celle des établissements cinématographiques est une des caractéristiques et une des forces du cinéma français.

Il convient de distinguer deux périodes : une première correspondant à la réouverture des salles, avec des conditions de marché inhabituelles ; et une seconde période qui correspondrait à une reprise de l'activité comparable à celle connue avant le confinement, voire plus intense.

La recherche d'un équilibre global d'exploitation doit être présente dès la réouverture des établissements et la reprise de la diffusion cinématographique en salle. Elle doit prendre en compte les décalages de production de films français et étrangers ainsi que le report de la sortie de nombreux films porteurs. Cette période se caractérisera également par la présence de

quelques films nouveaux sur le marché, que les distributeurs auront accepté de sortir dans ces conditions de reprise inconnues, au côté de films dont l'exploitation a été interrompue avec le confinement.

L'intérêt général, notamment les impératifs de diversité culturelle et de diversité d'opérateurs, implique donc qu'une régulation soit opérée par la filière elle-même, accompagnée par les instances administratives et juridiques concernées. Le respect de certains principes est nécessaire dans cette perspective.

En conséquence, le Médiateur du cinéma tient à rappeler que :

- Les distributeurs, mandataires de l'ensemble des ayants droit, sont maîtres du choix de la date de sortie et du plan de diffusion des films qu'ils distribuent ;
- Les salles de cinéma sont le lieu irremplaçable du spectacle cinématographique et doivent, à ce titre, pouvoir offrir à leur public les films correspondant à leur ligne éditoriale ;
- L'éditorialisation des salles est essentielle, dans ce contexte de reprise des activités d'exploitation et de distribution, afin de donner l'accès au public aux œuvres cinématographiques disponibles ;
- Une attention particulière doit être portée aux établissements les plus fragiles, notamment à ceux dont l'existence permet de garantir une diversité de films sur tout le territoire ;
- Dans l'intérêt de l'œuvre, de ses ayants droit et de tous les acteurs de sa création, chaque film doit pouvoir rechercher une exposition et une durée d'exploitation permettant d'assurer une remontée de recettes conforme aux investissements auxquels il a donné lieu ;
- Le public doit pouvoir accéder, sur l'ensemble du territoire, à un large choix d'œuvres, pendant une durée suffisante et dans l'intérêt de toute la filière et du public, le pluralisme du secteur de la distribution doit être maintenu.

Le Médiateur du cinéma salue la réouverture globale et simultanée du parc de salles en France à compter du lundi 22 juin 2020.

Cette simultanéité permettra aux exploitants, en ménageant un délai de près de 4 semaines entre l'annonce au public de la décision collective et la réouverture elle-même, de préparer cette échéance, et aux distributeurs d'organiser leur plan de sortie et leur promotion de manière cohérente et en visant un large public.

Le Médiateur du cinéma en appelle également à l'esprit de responsabilité de la filière cinématographique dans l'établissement des modalités de diffusion des films qui, au nom des principes rappelés ci-dessus, devront pendant les mois qui suivront la réouverture des salles :

- assurer une priorité, compte tenu notamment des frais de promotion engagés par les distributeurs, aux films qui étaient déjà en exploitation au moment de la fermeture des salles ainsi qu'à ceux dont la sortie était prévue pendant la période de fermeture. Cette priorité ne concerne pas les films ayant bénéficié des mesures dérogatoires permettant ou facilitant une sortie accélérée en V&D à l'acte ;
- prendre en compte, en particulier pendant la période immédiate de la reprise, les décalages de production des films et des contraintes sanitaires entre les séances pour allonger la durée d'exploitation des films à l'affiche à cette période ;
- envisager, dans le respect du pluralisme du secteur de l'exploitation cinématographique, des combinaisons de sorties de films équilibrées, plus particulièrement dans les zones de chalandise soumises à une concurrence accrue entre les établissements ;

- permettre dans cette période immédiate de reprise, pour les films nouveaux, qui prennent le risque de sortir pendant cette période, un large accès des salles aux œuvres sur tout le territoire, et notamment, sans que cela vaille jurisprudence pour l'avenir lorsque le film ne correspond pas à la ligne éditoriale du cinéma, aux films les plus porteurs pour tout type d'établissement cinématographique qui en ferait la demande et accorder les conditions d'exposition suffisantes en prenant en compte la taille de l'établissement, le potentiel du film et les conditions sanitaires ;
- assouplir, lorsque c'est nécessaire et sans porter préjudice à l'identité du cinéma concerné, les conditions d'exploitation en termes de séances, selon des modalités appropriées, afin de laisser une place à toutes les œuvres, y compris les plus fragiles, et de leur offrir une visibilité suffisante en cas d'exploitation concomitante d'un grand nombre de films. La multiprogrammation des œuvres paraît en effet souhaitable, aussi bien pour la diffusion des œuvres qui bénéficieront d'une sortie dans les mois suivants la réouverture des salles, que pour l'accès du public à ces films. Cet assouplissement devra être accompagné d'une durée d'exploitation et d'un engagement suffisant d'exposition de l'œuvre mise à l'affiche, au nom de la diversité culturelle.

Dans un deuxième temps et afin de prévenir un éventuel encombrement anarchique du calendrier de sortie des films, en particulier au cours de périodes traditionnellement denses en termes d'offre, la réflexion sur la poursuite et la durée d'une pratique accrue et étendue de la multiprogrammation pourra, en concertation avec la filière, être poursuivie. Il serait également opportun d'examiner les conditions permettant de favoriser un calendrier équilibré et rationnel de sortie des films reportés pour éviter une excessive rareté des œuvres comme un encombrement des salles, au nom des intérêts respectifs de l'œuvre et du public. Ce deuxième temps fera l'objet de consultations ultérieures tant sur ses principes que sur ses modalités.

Dans cette période exceptionnelle, la solidarité de tous les acteurs de la filière cinématographique, leur soutien mutuel et la régulation sont plus que jamais indispensables.



Laurence FRANCESCHINI
Médiateur du cinéma

**COMITE DE CONCERTATION
POUR LA DIFFUSION NUMERIQUE EN SALLES**

Paris, le 29 mai 2020

RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE N°15

relative au cadre général de diffusion des œuvres en salles après la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Considérant que l'article L 213-20 du code du cinéma et de l'image animée dispose que le Comité de concertation professionnelle est chargé d'élaborer des recommandations de bonne pratique permettant d'assurer, dans le cadre de la projection numérique, la plus large diffusion des œuvres cinématographiques conforme à l'intérêt général, le maintien de l'aménagement culturel du territoire ainsi que la diversité des œuvres cinématographiques et des établissements de spectacles cinématographiques ;

A la suite des travaux et auditions menés par le Comité lors des séances des 30 avril, 5 et 12 mai 2020 ;

Et après en avoir délibéré lors de la séance du 29 mai 2020 ;

Sur le plan culturel, le Comité souhaite d'abord rappeler que la fréquentation des salles de cinéma demeure la première sortie culturelle des Français. La salle de cinéma s'affirme, de plus, comme un lieu indispensable de rencontre et d'animation des villes grâce à la richesse du parc national qui comprend plus de 6 000 écrans et plus de 2 000 établissements, et qui dépasse, chaque année, plus de 200 millions d'entrées, en proposant au public une offre diversifiée de plus de 700 films.

Sur le plan économique, le Comité tient à souligner que la filière cinématographique représente près de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et environ 125 000 emplois.

Le cinéma apparait, par ailleurs, comme un métier de l'offre (à la fois de salles et de films), reposant sur les principes suivants : la solidarité des acteurs du fait de la rémunération proportionnelle de chaque maillon de la filière inscrite dans la loi, la maîtrise de leurs plans de sortie par les distributeurs et, enfin, la liberté de programmation des exploitants.

Le Comité constate que la crise sanitaire actuelle affecte l'ensemble des structures de la diffusion cinématographique en salles, malgré les mesures mises en place par les pouvoirs publics :

- les sociétés de distribution connaissent d'ores et déjà de grandes difficultés financières, et craignent en outre une lenteur de la reprise et une érosion du marché pendant de longs mois,
- les entreprises de l'exploitation sont aussi dans une situation financière fragilisée, malgré une meilleure visibilité sur les coûts de la fermeture. Leurs craintes résident également dans la perspective de leur réouverture, dont les risques et les frais seront conséquents, avec potentiellement davantage de charges engagées que de recettes perçues.

En outre, les pertes générées par cette situation, quel que soit leur mode de financement, augmentent l'endettement des entreprises et fragilisent la pérennisation de leur activité.

Fort de ces constats et conscient des difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs de la diffusion cinématographique en salles, le Comité propose la recommandation suivante :

1. Prérequis à la réouverture des salles de cinéma

En amont de la réouverture des salles de cinéma, le Comité rappelle la nécessité d'assurer la survie des entreprises cinématographiques pendant la période de fermeture en préservant leur trésorerie par le biais des différentes dispositions mises en place notamment par les pouvoirs publics : chômage partiel, report ou annulation des dettes fiscales et sociales, des loyers, échéances de paiement différées, aides aux structures les plus fragiles...

Dans un esprit de solidarité et de cohérence de la filière, le Comité avait estimé qu'une date nationale de réouverture devait être privilégiée et prend acte que celle-ci est fixée le 22 juin.

2. Modalités de réouverture des cinémas

Face à une probable reprise lente et progressive de l'activité au deuxième semestre de l'année, en raison, notamment, d'une offre appauvrie par la fragilité du marché américain et le report de la sortie des films les plus porteurs, le Comité souhaite que les pouvoirs publics puissent faciliter la reprise de l'activité par des mesures fortes de soutien économique (notamment le maintien des conditions actuelles du chômage partiel au moins jusqu'à la fin de l'année 2020).

Par ailleurs, dans un contexte de réduction du nombre de séances et de la capacité des salles, dans le respect de la maîtrise de leurs plans de sortie par les distributeurs et de la liberté de programmation des exploitants, le Comité préconise :

- de favoriser en priorité la programmation des films dont la carrière a été interrompue le 14 mars et qui ont privilégié l'exclusivité de la salle, ainsi que ceux dont la sortie était prévue dans les semaines suivantes,
- un assouplissement du mode de diffusion des œuvres, en favorisant l'élargissement des plans de diffusion et la multiprogrammation en particulier dans les établissements à nombre d'écrans réduit, en contrepartie d'une exposition plus longue,
- la suspension temporaire des engagements de programmation et de diffusion,
- que cette suspension n'ait pas pour effet de réduire la diversité de l'offre,

jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

Le Comité estime nécessaire une bonification des soutiens du CNC aux œuvres qui prendront le risque de sortir dès la réouverture des salles afin d'inciter distributeurs et exploitants à proposer, dès ce moment, au public des films inédits.

3. Un marché aux perspectives incertaines

Le Comité note, enfin, que la perspective d'une surabondance de sorties en fin d'année est désormais contestée par le report des sorties américaines, l'annulation des festivals (et donc le report de certains films français) et l'arrêt des tournages.

La pénurie de films inédits pourrait ainsi se prolonger pendant plusieurs mois.

La nécessité d'une analyse progressive du marché, en raison de son inconstance, pourrait donc conduire le Comité à élaborer une deuxième recommandation sur ces sujets.